

Dossier VAE

MANAGER DE PROJET D'INGÉNIERIE INDUSTRIELLE

2019 / 2020



Guide d'accompagnement

Auteur(s) : Michel Descombes ; Jean Jacques Marcel

Version : v2.1

Date : octobre 2019

INSAVALOR S.A

Campus LyonTech La Doua Centre d'Entreprise et d'Innovation
CS 52132- 66, boulevard Niels Bohr - 69603 Villeurbanne cedex - France
Tél. (+33) 04 72 43 83 93 - Fax (+33) 04 72 44 34 24 E-mail : formation@insavalor.fr
Société Anonyme à Directoire au capital de 1 200 000 €
Régie par les art.118 à 150 de la loi du 24.07.1996, RCS Lyon B 345 038 244 Siret 345 038 244 00017
Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 82 69 10289 69 auprès du préfet de région Rhône-Alpes

1. INTRODUCTION

La Validation des Acquis de l'Expérience doit s'inscrire dans une logique de réussite. Pour cela, l'accompagnement est une aide méthodologique proposée au candidat à la VAE pour constituer son dossier et pour préparer l'entretien avec le jury.

Toute personne souhaitant effectuer une VAE peut bénéficier d'un accompagnement pour la préparation de la validation de la VAE.

Il s'agit de proposer une aide méthodologique au candidat pour la préparation à l'acte de validation ;

- ✓ Une aide à la rédaction du dossier de validation,
- ✓ Une aide à la formalisation de l'expérience à valider,
- ✓ Une aide à la préparation de la soutenance devant le jury de VAE

L'accompagnement se construit dans un cadre temporel adapté et contractualisé avec le candidat.

Pour rappel, le dossier de validation VAE complet, (nommé livret 2), est constitué de :

- ✓ Document de justification des compétences acquises, avec la nécessité d'apporter des preuves justificatives,
- ✓ Le descriptif d'un projet déjà réalisé par le candidat durant son parcours professionnel pouvant être matérialisé par un rapport mémoire de synthèse
- ✓ Soutenance de ce dossier devant le Jury de VAE

2. DUREE DE L'ACCOMPAGNEMENT

La prestation d'accompagnement débute, une fois le dossier de recevabilité accepté (document CERFA, nommé livret 1, renseigné par le candidat).

La durée totale d'accompagnement ne doit pas être inférieure à 10 heures.

Il est souhaitable que la période de déroulement de l'accompagnement respecte en principe une limite de 12 à 14 mois maximum.

L'accompagnement prend fin lors de la présentation au jury du dossier du candidat.

INSAVALOR S.A

3. ROLE DE L'ACCOMPAGNATEUR

L'accompagnateur aide de façon méthodologique le candidat à :

- Mettre en œuvre une démarche aide rigoureuse et méthodique
- Réaliser un retour sur le parcours professionnel : identifier, choisir, sélectionner les expériences professionnelles les plus pertinentes en rapport au référentiel de certification
 - Mettre en relation ses compétences avec celles exigées par le référentiel
 - Certaines activités vont lui demander un travail de réflexions plus approfondis, avant qu'il soit en mesure d'en décrire le déroulement, le mode opératoire ainsi que les moments de réussite et d'échec vécus.
- Décrire et expliciter, avec une précision suffisante, les activités réalisées dans leur contexte avec les procédures mises en œuvre ;
- Acquérir de nouvelles connaissances utiles à l'élaboration de son projet
- Se préparer à l'évaluation des compétences en aidant à constituer son dossier de preuves
- Préparer l'entretien avec le jury :
 - Préparer à la présentation du dossier, que ce soit au niveau écrit, oral et non verbal.
 - Réaliser une pré-soutenance d'adaptation

4. MODALITES D'ACCOMPAGNEMENT

Il s'agit principalement d'entretiens individualisés, en présentiel ou à distance.

Suivant l'accompagnant, le contexte, l'éloignement géographique, l'accompagnement se réalise soit en face à face, soit à distance.

L'accompagnement à distance se réalise avec des logiciels de conférence Web avec partage d'écran & partage de fichiers, de façon à ce que le candidat et l'accompagnant puissent dialoguer, échanger autour des documents réalisés.

L'accompagnement peut également nécessiter selon les besoins particuliers des candidats, l'intervention d'une ou plusieurs personnes, mais une seule est considérée comme « référente » tout au long du parcours.

Les 2 personnes impliquées, en dehors des séances de travail, peuvent être amenées à échanger librement par email, sans aucune obligation de part et d'autre de temps de réponse spécifiée (défini entre eux en début d'accompagnement).

Chaque réunion de travail donne lieu à un compte rendu de suivi, permettant de tracer :

- ✓ Date, lieu ou mode distant, durée,
- ✓ Etat d'avancement des dossiers
- ✓ Points en cours
- ✓ Reste à faire

INSAVALOR S.A

5. PLANIFICATION

Le planning de l'accompagnement est co-élaboré par l'accompagnant VAE et le candidat, en fonction de leurs disponibilités professionnelles.

Il est piloté tout au long de la démarche d'accompagnement.

6. MODALITES PRATIQUES

6.1 SESSION 1

Le premier entretien est généralement du type face à face. La durée de ce premier entretien peut varier de 1h30 à 2 heures.

Objectifs

- ✓ Se présenter mutuellement
- ✓ Connaitre les différentes étapes de la démarche VAE
- ✓ Envisager un planning
- ✓ Repréciser les compétences associées au diplôme et leurs modalités d'évaluation
- ✓ Prendre en compte les informations, les contraintes et le ressenti du candidat
- ✓ Permettre la connaissance mutuelle, l'approche des engagements réciproques
- ✓ Mettre en place le lien de confiance nécessaire à l'accompagnement dans le temps

Programme

- ✓ Expliquer de façon détaillée la procédure et les différentes étapes
- ✓ Formaliser oralement les objectifs
- ✓ Approfondir le concept de compétences en vue de mieux comprendre le référentiel
- ✓ Mieux comprendre le livret 2 "Activités et compétences"
- ✓ Explorer le parcours professionnel
- ✓ Commencer une analyse du projet de rendu écrit de synthèse
- ✓ Prendre en compte les contraintes et difficultés
- ✓ Elaborer le plan de travail

INSAVALOR S.A

6.2 SESSIONS 2 à N-1

- Séances de travail une fois par mois ou (suivant nombre d'heures alloués) en mode entretien téléphonique, distant ou face à face
- Possibilité d'utiliser un outil de Web conférence, qui nécessite un accès Internet
- Rencontre individuelle non obligatoire et restant possible sur Lyon
- Durée moyenne d'une séance : une heure à 1h30'
- Durée maximum de la séance de travail : 2h maximum (suivant objectif)

Objectifs

- ✓ Gérer l'état d'avancement du dossier de validation
- ✓ Finaliser le document rapport projet
- ✓ Explorer le parcours professionnel du candidat
- ✓ Etablir le document de justification des compétences
- ✓ Aider au rassemblement des preuves nécessaires
- ✓ Travailler sur des demandes spécifiques du candidat

Programme

- ✓ Faire décrire l'ensemble des activités significatives permettant l'émergence des compétences du référentiel : explorer, analyser, croiser les expériences
- ✓ Passer en revue les étapes du référentiel de certification et vérifier la liste des compétences associées :
 - Etude préliminaire
 - Elaboration de l'avant projet
 - Organisation projet ; Cahier des charges ; Budget et planification du projet ; Dossier projet ; Validation des choix techniques, financiers, organisationnels
 - Conduite de projet
 - Animation de l'équipe projet, Recherche d'informations ; Recherche et développement de solutions ; Pilotage du projet ; Reporting et validation
 - Livraison et évaluation du projet, bilan
 - Evaluation des résultats, Transmission aux utilisateurs du projet ; Bilan et évaluation du projet
- ✓ Travailler sur la formalisation écrite pour la mise en valeur du dossier
- ✓ Recenser, rassembler, organiser et finaliser le dossier des preuves
- ✓ Structurer le rapport de projet
 - Parcourir les différents chapitres
 - Synthétiser, argumenter, transformer, mettre en valeur, conclure

INSAVALOR S.A

6.3 SESSION N

➤ Entretien(s) de type face à face pour la partie soutenance orale du candidat.

Objectif

- ✓ Réaliser la soutenance orale devant le jury

Programme

- ✓ Préparer la structuration de la soutenance orale
- ✓ Elaborer le support écrit de présentation
- ✓ Réaliser une soutenance à blanc
- ✓ Apporter des conseils au niveau communication verbale, para verbale & non verbale

7. PRATIQUES DEONTOLOGIQUES

- Respect, bienveillance, coresponsabilité & Confidentialité,
- Aide strictement méthodologique de l'accompagnateur,
- Propriété des productions : le candidat est « l'auteur » de son dossier,
- Ecoute active et neutralité de la part de l'accompagnateur (attitude de non jugement)

8. LIMITES DE LA PRESTATION D'ACCOMPAGNEMENT

L'accompagnement implique une relation entre l'accompagné et l'accompagnateur, dans laquelle doit s'instaurer un climat de confiance.

C'est une relation d'aide, d'écoute et d'échanges.

- Le candidat est seul responsable de ses décisions et productions.
- Il n'appartient en aucun cas à l'accompagnateur de se substituer au candidat.

L'accompagnant n'est en aucun cas membre du jury VAE final d'évaluation.

INSAVALOR S.A